

Qui est Georges Ibrahim Abdallah?

Georges Abdallah est un **militant communiste révolutionnaire arabe** qui, au sein de son organisation les **Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL)**, a lutté avec acharnement contre les criminels impérialistes et leurs alliés sionistes.

Bientôt vingt-cinq ans d'incarcération dans les prisons françaises pour Georges Abdallah. Il a été arrêté à Lyon le 24 octobre 1984 et condamné en 1987 à la réclusion criminelle à perpétuité pour complicité dans l'exécution d'un responsable des services secrets israéliens en France et d'un attaché militaire étasunien à Paris.

Durant ces années d'enfermement, Georges Abdallah n'a rien renié de son combat solidaire avec les peuples en lutte, contre l'impérialisme, le sionisme et pour la libération totale de la Palestine. Ce combat, il le poursuit aujourd'hui par les idées, par l'écriture et par une résistance quotidienne et résolue face à cette pseudo-justice et ce, alors qu'il aurait déjà dû recouvrer la liberté depuis dix ans!

L'histoire de l'acharnement judiciaire et étatique contre Georges Abdallah est une longue histoire, aussi longue que ses plus de vingt-quatre années de prison.

Lors de son premier procès, Georges Abdallah est jugé pour détention d'armes et d'explosifs, et il est condamné à quatre années de détention. Cette peine est trop clémente au goût des États-Unis et le président Reagan intervient auprès du président français Mitterrand. **Les services secrets français «découvrent» alors des armes qui permettent de rejuger Georges Abdallah.**

En 1987 le procureur général, représentant de l'accusation, requiert une peine de dix ans contre Georges Abdallah. C'est insuffisant pour l'État français qui subit la pression des États-Unis et d'Israël. **La justice se soumet aux injonctions politiques de puissances étrangères et Georges Abdallah est condamné à perpétuité par une cour d'exception.**

Il est prouvé que Laurent Mazurier, avocat de Georges Abdallah, lorsqu'il plaidait pour la «défense» de son client, était un agent des services secrets français, obligé d'obéir en raison de sa dépendance aux drogues. Après le procès, le fait découvert fut dénoncé mais la régularité du procès ne fut pas remise en cause, le barreau ne bougea pas et la justice ferma les yeux sur cette infamie.

Dans les années 1985-1986 des attentats meurtriers ensanglantent Paris. La famille Abdallah est dénoncée alors que la police sait qu'elle n'est pas impliquée.

Mais le pouvoir politique a besoin de coupables, pour la pre-

mière fois en France apparurent des affiches d'appel à témoin avec les portraits de deux frères de Georges Abdallah mentionnant une offre de récompense d'un million de francs. Le mensonge d'État permettait de camoufler la guerre souterraine que se livraient alors la France et l'Iran.

Georges Abdallah est libérable depuis 1999, mais l'acharnement continue. En novembre 2003, la juridiction régionale de libération conditionnelle de Pau autorise sa libération. Le ministre de la Justice de l'époque, Dominique Perben, intervient directement et, en janvier 2004 la juridiction nationale de libération conditionnelle décide du maintien en prison de Georges Abdallah et la loi est changée.

En 2007 c'est la police politique française, la DST, qui écrit directement aux juges pour donner ses consignes. Elle déclare: **«Personnalité emblématique de la lutte antisioniste, la libération de Georges Abdallah constituerait sans nul doute, au Liban, un événement. Il sera probablement fêté comme un héros à son retour dans son pays, mais aussi par différentes mouvances engagées dans une lutte révolutionnaire.»**

Alors la justice, en «toute indépendance», refuse en première instance la septième demande de libération de Georges Abdallah. Aujourd'hui encore ce sont les États-Unis, par la voix de leur avocat Me Kiejman, qui multiplient les déclarations arabophobes et islamophobes et les mensonges paranoïaques pour maintenir Georges Abdallah en prison.

À l'été 2008, les récentes libérations de Samir Kantar et de cent quatre-vingt-dix-huit Palestiniens détenus par l'État sioniste montrent bien que lorsque les aspects politiques entrent en jeu, les prisonniers politiques peuvent être libérés sans qu'aucune loi ne vienne parasiter les négociations.

Pour Georges Abdallah, la justice française avance des arguments absurdes alors qu'elle ne fait qu'obéir aux ordres du gouvernement soucieux de préserver les intérêts impérialistes de la France au Moyen-Orient. Cette même justice qui est soumise aux pressions du département d'État US et aux exigences des relations privilégiées entre la France et l'État colonial israélien...

**L'identité politique de
Georges Ibrahim Abdallah
reste inchangée:
celle d'un communiste
internationaliste arabe.**

La résistance au Liban

En juin 1982 commence la seconde invasion (Georges Abdallah a été blessé durant la première en 1978) avec son cortège de tueries et de bombardements sauvages contre la population civile; la partie ouest de la capitale Beyrouth est quasiment détruite sans réaction internationale et même avec la complicité de certains États comme la France.

La direction de l'OLP est contrainte au départ. Les bourreaux sionistes, avec la complicité de la droite libanaise, en profiteront pour assassiner sans retenue les habitants de Sabra et Chatila.

Face à l'invasion et à ces massacres, la résistance s'organise. Un groupe de militants (les Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises), dont est membre Georges Abdallah, décide de combattre les intérêts américains et sionistes partout dans le monde.

La guerre civile cesse officiellement en 1990 au Liban. Le Sud-Liban est toujours occupé et les frappes meurtrières de l'aviation israélienne continuent, comme en 1993 et à Cana en 1996 où des civils sont tués à l'intérieur même d'une base de l'ONU.

La résistance cependant réussira à deux reprises (en 2000 puis en 2006) à infliger une défaite à l'État sioniste.

Face à la victoire du peuple libanais, les forces impérialistes n'ont cessé de vouloir imposer un gouvernement qui désarmerait la résistance et qui mettrait en place leur «Grand Moyen-Orient».

Pendant des années, les différents gouvernements en France ont dissimulé leur soutien inconditionnel à l'entité sioniste derrière une prétendue politique équilibrée au Proche Orient.

Aujourd'hui, la situation internationale oblige à tomber les masques. Le vrai visage de l'impérialisme français se dévoile par ses velléités guerrières au Sud Liban, par son engagement en Afghanistan, par ses menaces contre l'Iran et, en bon allié de l'impérialisme américain, le gouvernement français décide de réintégrer la structure militaire de l'Otan.

Les services secrets français ont récemment écrit aux juges pour dire que «compte tenu de l'implication de la France au Liban, de son soutien au gouvernement libanais et surtout de la présence militaire française dans le cadre de la FINUL renforcée, on ne peut exclure que Georges Ibrahim Abdallah use de son influence sur des mouvements extrémistes pour agir contre les intérêts français.»

On comprend mieux pourquoi Georges Abdallah est otage de l'État français depuis presque vingt-cinq ans!

**À BAS L'OTAN ET
LES GUERRES IMPÉRIALISTES!
VIVE LA RÉSISTANCE DES PEUPLES!**